



COMITE DES PARENTS ET DES ENSEIGNANTS

DE L'ECOLE COMMUNALE DE L'ENVOI

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU COMITE DE PARENTS ET DES ENSEIGNANTS DU 25/09/08.

Chers parents,

Vous trouverez ci-après les principaux points abordés lors de la réunion du 25 septembre. Si, pour la prochaine réunion, vous souhaitez aborder un sujet particulier, n'hésitez pas à contacter la nouvelle équipe ou la directrice, Christine Pitance.

1°) Présentation de la population scolaire par Christine Pitance directrice de l'école:

289 enfants sont actuellement inscrits dans l'école, dont 97 en maternelle et 192 en primaire. Cette situation permet de bénéficier de 16 périodes supplémentaires pour des activités de remédiation. Par ailleurs, une nouvelle enseignante reprendra le projet « citoyenneté » initié l'an dernier.

Suite à l'augmentation des prix des matières premières, le prix des dîners et de la piscine sont revus en légère hausse.

2°) Projet « Manger heureux - Bouger libre » état des groupes de travail :

En 2006, le Comité de Parents et les enseignants ont bénéficié d'un subside (Fondation Roi Bauduin et FEVIA) d'un montant de 25.000€ pour un projet de 5 ans intitulé « Manger heureux - Bouger libre ». Un site internet est dédié à ce projet : <http://www.ecenvol.com/fevia>.

Quatre groupes de travail ont été mis sur pied afin de réaliser les actions envisagées dans le cadre de ce projet.

Groupe « alimentation »

Des contacts ont été pris pour qu'une diététicienne puisse conseiller l'élaboration des repas afin d'éviter les gaspillages, privilégier les légumes de saisons. Une réflexion est menée afin que la soupe soit proposée à 10h plutôt qu'au moment du repas.

Groupes « commerce équitable », « mobilité » et « diffusion informations »

Un bilan sera fait prochainement.

Précédemment, Christian DEGLIM assurait la coordination du projet. Dans ce cadre, un rapport doit être remis à la fin de chaque année scolaire. Cynthia Barthol propose de prendre le relais.

Toute personne intéressée par un groupe de travail ou par le projet peut prendre contact avec le comité des parents ou Christine Pitance.

3°) Organisation des fêtes :

Une marche gourmande sera organisée en remplacement du souper couscous, en principe le 25 avril (le groupe donnera plus d'informations lors de la prochaine réunion).

Le bal des enfants aura lieu le 15 novembre. Il est proposé de revoir l'organisation de cette fête. Une balade contée aux lanternes est envisagée. Elle sera suivie d'un petit repas et d'un bal.

Il est proposé de réintroduire des boissons alcoolisées (pour les parents) et de privilégier les produits équitables et du terroir. Le groupe mobilité propose de soutenir l'organisation de la balade.

La fête des parents se fera le 27 juin.

4°) Présentation du Budget :

Projet FEVIA : 18750 €

<i>Alimentation</i>	Prévu	Dépenses au 25 septembre 2008
- fontaines à eau :	3000 €	2466,59
- équipement cuisine :	1250 €	0
- équipement local commerce équitable :	750 €	620,69
- matériel jardinage :	500 €	0
- matériel didactique :	250 €	342,63
	5750 €	3429.91 €
<i>Activités physiques</i>		
- éducation au vélo et matériel encadrement vélo :	2000 €	0
- parcours VITA à concurrence de :	10000 €	0
- achat de tricycles :	1500 €	0
- matériel didactique :	250 €	0
	11750 €	0
<i>Diffusion de l'information</i>		
- matériel audio-visuel :	5000 €	
	5000 €	3532,62€
<i>Respect d'autrui et de l'environnement</i>		
- matériel didactique :	250 €	0
	250 €	250 €
<i>Coordination</i>	250 €	0
	250 €	250 €
Total		7462.53 €
<i>Disponible au 23 septembre 2006</i>	18750 €	
<i>Disponible au 25 septembre 2008</i>		11287,47 €

Dépense Audio Visuel depuis septembre 2007 (Deux Micros memo pour Ipod + Deux Ipod MP3 4GB) = 384,96€

5°) Vote du nouveau comité :

Après appel à candidat et vote, le nouveau comité se compose des personnes suivantes :

- Noël De Breuck.
- Cynthia Barthol.
- Xavier Libion.

Le comité sortant souhaite la bienvenue au nouveau comité.

6°) Obligation scolaire

La période d'obligation scolaire s'étend sur 12 années, commençant avec l'année scolaire qui prend cours dans l'année civile durant laquelle l'enfant atteint l'âge de 6 ans et se terminant lorsque l'élève accède à la majorité.

Le respect de l'obligation scolaire incombe aux parents, à la personne investie dans l'autorité parentale ou qui assume la garde en fait du mineur. Ces personnes sont dans l'obligation de veiller, dans le cas où le mineur est inscrit dans un établissement organisé ou subventionné par la Communauté française, à ce qu'il fréquente régulièrement et assidûment cet établissement.

Le Ministère public peut saisir le Tribunal de police ainsi que le Tribunal de la jeunesse, en cas d'infractions à la loi relative à l'obligation scolaire commises par les parents ou personnes investies de l'autorité parentale. Le Tribunal de la jeunesse peut ordonner des mesures, à l'égard des parents, prévues par la loi du 08/04/1965 relative à la protection de la jeunesse.

Chaque demi-jour d'école, les enseignants sont tenus de relever les élèves présents et de les inscrire dans un registre.

Si votre enfant est absent, il sera renseigné dans le registre par :

- « m » si vous fournissez un certificat médical pour justifier son absence.
- « e » si vous fournissez un mot justifiant son absence et que le motif est reconnu recevable par l'enseignant, la direction ou le vérificateur.
- « d » si l'absence de l'enfant est due à un décès dans la famille.
- « o » si l'absence n'est pas justifiée ou que le motif a été jugé d'irrecevable.

Je porte à votre connaissance que dès que l'enfant a atteint 9 « o » (= 4,5 jours d'école), la direction est obligée d'avertir le vérificateur qui entame une procédure vers les autorités supérieures.

7°) Aménagement de la rue des Ecoles

Pour rappel, le stationnement dans la rue des Ecoles est interdit (les emplacements figurés au sol étant exclusivement destinés aux riverains).

Le rond-point face à l'entrée de l'école est un « dépose-minute » ; il n'est donc pas autorisé d'y stationner. Seul un ARRÊT permettant de déposer les élèves est permis.

Il est impératif d'emprunter ce « dépose-minute » dans le sens prévu par les panneaux de circulation.

8°) Divers :

- Les enfants qui le souhaitent ont la possibilité de se changer avant et/ou après le cours de gymnastique. Des tentures ont été placées dans le local de rangement.
- Veillez à ce que vos enfants portent une tenue pratique, qu'il sait mettre seul (surtout en 1-2 P) le jour de la piscine.
- Pour rappel : le port du bonnet est obligatoire.

- Un papa soulève une réflexion sur la violence dans la cour de récréation. Christine Pitance informe qu'une personne est prévue dans l'école pour gérer les conflits et qu'un nouveau règlement est à l'étude.

- Un soutien des parents est sollicité pour aider les enfants de maternelle à se changer à la piscine. Si chaque parent peut venir une fois sur l'année, cela permet un accompagnement des enfants tout au long de l'année.

- Une question est soulevée pour la difficulté du stationnement aux abords de l'école. La commune sera interpellée à ce sujet.

Personnes présentes :

Christine Pitance, John Van Ermen, Cloots Muriel, Mathot Jacqueline, Binamé Zoé, Geerkens Olivier, Ponsard Anne, Bertrand Claude, Leponce Martine, Aubry Sabine, Toussaint Nathalie, Henrard Caroline, Chardome Pascal, Beaujeant Anouchka, Deschamps Kathelyne, Beghuin Sophie, Noé Marylène, Claudine Javaux, Cécile Barbeaux, Xavier Libion, Anne Mostaert, Claudine Marchand, Nancy Berna, Noëlle De Breuck, Raphaël Beaujean, Yvette Bouchat, Christelle Gérard, Vincent Vandersmissen, Laurence Verdeur.